

À partir du printemps 2018, eCall, installé dans votre voiture, pourrait bien vous sauver la vie...

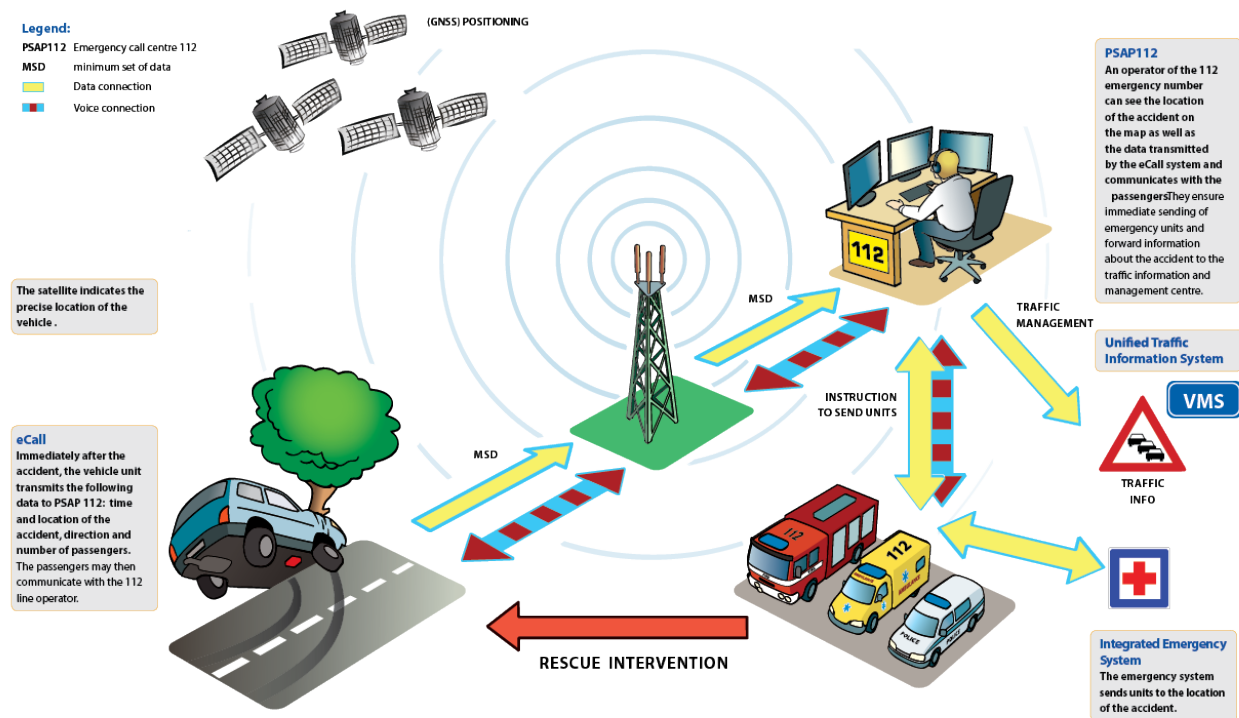
Un accident en rase campagne, la nuit, coincé la tête en bas avec un trauma sérieux, le téléphone qui a volé par la vitre brisée. Pas moyen d'appeler les secours, et pas une bagnole qui passe....Un vrai cauchemar, mais pour nombre d'automobilistes Européens, ce fut un cauchemar en Vrai.

En 2004 l'Union Européenne a fait un constat : 25700 personnes ont perdu la vie en Europe et près de 15% l'ont été en rase campagne et faute d'avoir reçu des secours rapides.

Suite à la réflexion conduite une initiative est née : **eCall**, un dispositif destiné à équiper toutes les voitures et les véhicules utilitaires léger et à donner l'alerte en cas d'accident.

En avril 2018, ce sera chose faite sur tous les véhicules neufs. Le système utilise les canaux existant du 112 (numéro d'appel d'urgence valable partout en Europe), et qui donnera l'alerte soit automatiquement, soit manuellement.

Il transmettra aux services d'urgence des données de base : le type de véhicule, le carburant utilisé, l'heure, la localisation GPS, la gravité du choc grâce aux capteurs présents dans l'automobile, ainsi que le nombre de passagers.Éléments qui permettront aux services de décider immédiatement du type et de l'ampleur de l'opération de secours nécessaire, ce qui leur permettra d'arriver plus rapidement sur les lieux de l'accident, de sauver des vies, d'atténuer la gravité des blessures.



Comment ça marche :

Lorsque qu'un accident déclenche l'airbag, un appel est automatiquement envoyé. Si l'impact est trop faible pour l'activation de l'airbag, malaise au volant, appel témoin, il peut être activé manuellement par l'utilisateur. Via la plate-forme eCall, les sociétés d'assistance réceptionnent les alertes et des assistants eCall sont chargés de filtrer les appels et de les rediriger vers les services appropriés. Une décision qui doit être prise en 75 secondes : si la situation le réclame, l'alerte est transmise aux services de secours. Dans d'autres cas, l'appel est transféré à l'assistance de l'utilisateur. Cerise sur le gâteau, ECall en tant que service public, gratuit pour tous les citoyens, quel que soit le type de véhicule ou son prix d'achat

Le texte voté en 2014 et amendé en 2015, impose que les données eCall collectées par les centres d'urgence ou leurs services partenaires ne soient pas transférées à des parties tierces sans l'accord explicite de la personne concernée. Les fabricants devront également s'assurer que la conception de la technologie eCall permette d'effacer totalement et de façon permanente les données collectées.

Petite info Bonus, certains véhicules (Bmw, Psa...) sont déjà équipés...



Avril 2018 : eCall à votre secours dans tous les véhicules neufs !

La sécurité passive et active des véhicules s'améliore à grande vitesse et c'est tant mieux...